

Réseau des Acteurs Normands pour une Commande Publique Eco-Responsable

« Santé environnementale et achats publics responsables : une approche préventive comme levier de mise en conformité réglementaire! »

Rouen - 1er décembre 2016



Actualités de votre réseau... Le point sur les actions techniques

AGENDA

Atelier régional du RAN-COPER

- ➤ Animation du nouveau module de formation sur 2 jours du RAN COPER en septembre 2016!
 - « Commande publique et enjeux de Développement Durable »
 - décryptages juridiques et techniques, travaux en sous-groupes
 - nouvelle session au 1^{er} semestre 2017!
- > Une AMO en ligne via le conseil minute :
 - Frédéric BAZILLE > 06 47 56 98 64 / contact@ran-coper.fr
- ➤ Ecrivez-nous pour recevoir la lettre d'information et de veille!
 - Prochain N° à paraître en décembre !
- > Téléchargez librement ressources et pièces de marchés sur
- <u>www.achatsresponsables-bdd.com</u> >>
 - Toutes les informations sur www.ran-coper.fr >>



Actualités de votre réseau... Le point sur la gouvernance et l'avenir du réseau

- Rejoignez le Comité de Pilotage du RAN COPER!
 - A minima, 2 réunions par an > la prochaine le mardi 17 janvier 2017 !!
- Donneurs d'ordres publics, partenaires institutionnels, réseaux et fédérations sectoriels
 - Définition des contenus des actions du RAN COPER et programmations
 - Coordination des actions liées à la commande publique à l'échelle régionale
 - Construction de la stratégie de pérennisation du RAN COPER
- > Coordination avec le Réseau Grand Ouest (RGO): www.reseaugrandouest.fr
 - Couvre 6 régions, dont l'ex Basse Normandie
- Nécessité de définir une stratégie à l'échelle « Normandie » pour l'avenir de l'animation du sujet et pour la mise à disposition de ressources au plus près de vos territoires au-delà de 2017 (fin de la prestation de soutien à l'animation actuelle)
- Pour prendre part à cette dynamique et définir une stratégie qui vous convient, contactez-nous ! contact@ran-coper.fr





Qualité de l'Air Intérieur (QAI) : où en est-on ?







- Le point sur le calendrier ! Surveillance achevée:
- 1er janvier 2018 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans, les écoles maternelles et les écoles élémentaires
- 1er janvier 2020 pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement du second degré
- 1er janvier 2023 pour les autres établissements, tels que hôpitaux et bâtiments administratifs





Annulation du principe de pilotage de « campagnes systématiques de mesure de la qualité de l'air »

Remplacement par:

- 1 **Obligation d'évaluer les moyens d'aération** des bâtiments (agents en interne ou prestataire) Voir outils du Ministère
- 2 La mise en œuvre, au choix:
- > D'un plan d'actions construit par vos équipe en interne, selon la méthodologie proposée par le Ministère
- > D'une campagne de mesures réalisée par un prestataire agréé (tous les 7 ans, à renouveler dans les 2 ans en cas de dépassement)



>> Rappel sur les substances ciblées

Substances	Valeur-guide pour l'air	Valeur-limite	
Formaldéhyde	30 µg/m³ pour une exposition de longue durée à compter du 1° janvier 2015	10 µg/m³ pour une exposition de longue durée à compter du 1er janvier 2023	100 μg/m³
Benzène	5 µg/m³ pour une exposition de longue durée à compter du 1 ^{er} janvier 2013	2 µg/m³ pour une exposition de longue durée à compter du 1er janvier 2016	10 µg/m³
Dioxyde de carbone			Indice de confinement de niveau 5*
Tétrachloro- éthylène			1250 µg/m³



Un indice de confinement de 5 correspond à des pics de concentration en CO2 élevés supérieurs à 4 000 ppm (partie par million) et à des valeurs moyennes pendant l'occupation supérieures à 2 000 ppm.





Cas particuliers soulignés par les grilles d'auto-diagnostic

- Dans l'hypothèse où l'établissement se trouverait à moins de 200 mètres d'une route à fort trafic (autoroute, voie rapide, nationale, départementale) ou d'une station service ou encore à moins de 3 kilomètres d'un parc de stockage d'hydrocarbures ou d'une industrie sidérurgique (benzène)
- Idem pour le formaldéhyde, en cas de présence d'industrie chimique ou parachimique, ou d'industrie du bois, du papier ou de carton à moins de 3 km (formaldéhydes)...
- ->> Il est alors « recommandé » de procéder à des campagnes de mesures ciblant ces substances !



Affichage des résultats

- Si campagne de mesures par prestataire:
 - > Les personnes qui fréquentent l'établissement devront être prévenues dans un délai de 1 mois après la réception du dernier rapport.
 - > En cas de dépassement des valeurs, le Préfet est tenu informé par le prestataire
- Si « plan d'actions » pilotés en interne: les tenir à la disposition du Préfet (communication extérieur/affichage ?)





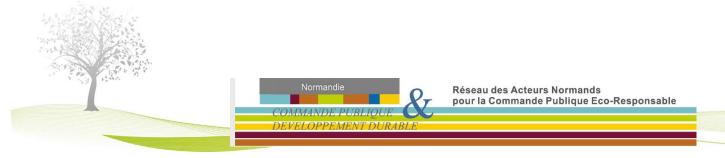
Ressources associées:

- Guide pratique 2015 « Pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants » (le guide contient les fiches de diagnostic)
- http://www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide pratique QAI ecoles et creches 2015.pdf
- Surveillance de la QAI: le nouveau dispositif réglementaire 2018 2023
- http://www.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/Surveillance de la qualite de l air enfants 2018-2023 - collectivites.pdf
- Outils complémentaires : dossier en ANNEXE





Agir par le levier des achats!





Cycle de vie et notion de coût global: petit rappel autour de ce que vous proposent les produits éco-labélisés (Type I)...



A intégrer à vos procédures de consultations par le biais des spécifications techniques (Art. 10 du Décret)

Nb: des référentiels qui n'ont à la base pas été développés avec des objectifs explicitement « sanitaires » mais qui proposent des garanties allant dans ce sens...





Prendre en compte la « QAI » dans vos achats/marchés Le cas des produits d'entretien

Les points de repères à votre disposition par segments...





- >> Gérés par les pouvoirs publics
- >> Un référentiel d'exigences techniques
- >> Qualité d'usage / sécurité / durabilité / Environnement et Sanitaire... Tout le cycle de vie !

Appuyez-vous sur les exigences des référentiels pour préparer vos pièces de marchés !





Enjeux autour des segments ciblés « Produits de nettoyage »







Le cas des produits d'entretien

Exemples d'exigences à intégrer à vos documents de consultation

Sous formes de spécifications techniques ou de critères de choix des offres...

- ➤ Les ingrédients suivants ne pourront pas entrer dans la composition du produit, que ce soit en tant que tels ou en tant que constituants d'un mélange entrant dans cette composition:
- Alkyl-phénol-éthoxylates (APEO) et ses dérivés,
- EDTA (acide éthylène-diamine-tétra-acétique) et ses sels,
- 5-Bromo-5-nitro-1,3-dioxane
- 2-Bromo-2-nitropropane-1,3-diol
- Diazolinidylurée,
- Formaldéhyde,
- Hydroxy méthyl glycinate de sodium,
- Nitromuscs et muscs polycycliques....









Le cas des produits d'entretien



Exemples d'exigences à intégrer à vos documents de consultation

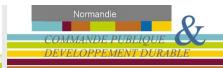
Sous formes de spécifications techniques ou de critères de choix des offres...

➤ Le produit ou ses constituants ne peuvent contenir aucune substance ou mélange susceptible d'être classé dans l'une des classes ou catégories de danger prévues par le règlement (CE) n°1272/2008, ni aucune substance visée à l'article 57 du règlement (CE) n°1907/2006.

R28, R25, R65, R27, R24, R23/26, R23, R46, R68, R45, R49, R40, R60, R61, R60/61/60-61, R60/63, R61/62, R62, R63, R62-63, R64, R39/23/24/25/26/27/28, R68/20/21/22, R48/25/24/23, R48/20/21/22, R50, R50-53, R51-53, R52-53, R53, R59, R29, R31,R32, R39-41, R42, R43.

> Ce critère s'appliquera à tous les ingrédients présents en concentration supérieure ou égale à 0,010 %, y compris les conservateurs, agents colorants et parfums.







Le cas des produits d'entretien



Exemples d'exigences à intégrer à vos documents de consultation

Sous formes de spécifications techniques ou de critères de choix des offres...

- > Le produit ne devra pas contenir de parfums contenant des nitromuscs ou des muscs polycycliques [tels que spécifiés sous le critère 3 a) du référentiel de l'écolabel].
- ➤ Les nettoyants universels et les nettoyants pour sanitaires, tels qu'ils sont vendus en tant que produits finis, ne devront pas contenir plus de 6 % (en poids) de composés organiques volatils ayant un point d'ébullition inférieur à 150 °C. Pour les produits concentrés à diluer dans l'eau, la concentration totale de composés organiques volatils ayant un point d'ébullition inférieur à 150 °C ne devra pas dépasser 0,2 % (en poids) dans l'eau de lavage.





Ressources associées

- ANNEXE 1 Guide CD 33 Nettoyage Ecologique
- ANNEXE 2 GUIDE RAEE CDE_PUBLIQUE FICHE 6
- ANNEXE 3 Referentiel NF Environnement

>> Outil en ligne: http://cartable-sain-durable.fr/







Enjeux autour des segments ciblés « Petits travaux d'entretien/réhabilitations de bâtiments »



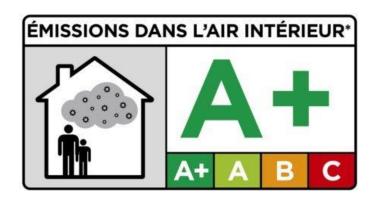






Prendre en compte la « QAI » dans vos achats/marchés De nouveaux repères à disposition

Le cas de l'étiquette concernant les émissions en polluants volatils des produits de construction et de décoration



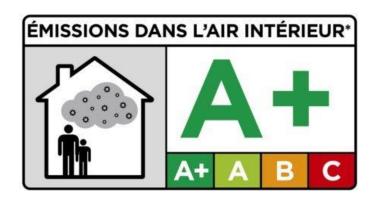
Nb: Attention, il s'agit d'une auto-déclaration...

- >> Gérés par les pouvoirs publics Obligatoire depuis 2012 (comme les étiquettes énergie)
- >> Concerne: les produits de construction ou de revêtements de parois amenés à être utilisés à l'intérieur des locaux, ainsi que les produits utilisés pour leur incorporation ou leur application(cloisons, revêtements de sols, isolants, peintures, vernis, colles, adhésifs, etc.)
- >> Polluants visés (liés aux PNSE 2): formaldéhydes et émissions totales de COV (mais aussi l'acétaldéhyde, le toluène, le tetrachloroéthylène, le xylène, le triméthylbenzène, le dichlorobenzène, l'éthylbenzène, le butoxyéthanol, et le styrène)



Prendre en compte la « QAI » dans vos achats/marchés De nouveaux repères à disposition

Le cas de l'étiquette concernant les émissions en polluants volatils des produits de construction et de décoration



Nb: Attention, il s'agit d'une auto-déclaration...

>> Dans vos projets et marchés:

- -Dans les CCTP, exigez par le biais des spécifications techniques (art.10) que les produits concernés soient classé « A+ »
- Ou traduisez ces exigences en critères de choix des offres...
- -Par exemple avec un critère (art.62) permettant de juger la « performance sanitaire » des offres en notant la part de produits/matériaux classé « A+ »

www.apesa.tr



Le cas des peintures et vernis



Exemples d'exigences à intégrer à vos documents de consultation

Aucun hydrocarbure aromatique volatil ne devra être directement ajouté aux produit avant ou pendant la mise en teinte (le cas échéant); il est toutefois possible d'ajouter des ingrédients contenant des HAV, pour autant que la teneur en HAV du produit final ne dépasse pas 0,1 % (m/m).

Les métaux lourds suivants et leurs composés ne devront pas entrer dans la composition du produit ou, le cas échéant, du colorant (que ce soit en tant que substance ou en tant que partie d'une préparation) : cadmium, plomb, chrome VI, mercure, arsenic, baryum (excepté sulfate de baryum), sélénium, antimoine.









Le cas des peintures et vernis



Exemples d'exigences à intégrer à vos documents de consultation

- Le produit ne devra pas être classé comme étant très toxique, toxique, dangereux pour l'environnement, cancérogène, toxique pour la reproduction, nocif, corrosif, mutagène ou irritant (uniquement si cette classification est due à la présence d'ingrédients caractérisés par la phrase de risque R43) conformément à la directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil, avant ou après mise en teinte (le cas échéant).
- Formaldéhyde: l'ajout de formaldéhyde libre n'est pas autorisé. Les substances qui libèrent du formaldéhyde ne pourront être ajoutées qu'en quantités telles que la teneur totale en formaldéhyde libre du produit après mise en teinte (le cas échéant) ne dépasse pas 0,001% (m/m).







Ressources associées

- ANNEXE 2 GUIDE RAEE CDE_PUBLIQUE FICHE 6
- ANNEXE 5 guide_renovation_web_2015NESTING
- ANNEXE 6 Cahier-de-recommandations
- >> Outil en ligne: http://cartable-sain-durable.fr/







Enjeux autour des segments ciblés « Equipements mobiliers »









Exemples d'exigences à intégrer à vos documents de consultation

Sous formes de spécifications techniques ou de critères de choix des offres...

- > Pour les produits comportant des panneaux de dérivés de bois:
- Les émissions de formaldéhydes caractérisées selon la série des normes ISO 16000 (parties 3,9 et 11) devront être inférieures à 20 microgrammes / m3
- La teneur en formaldéhyde des différents types de panneaux mis en œuvre ne devra pas dépasser 50% de la valeur limite permettant de les classer E1 selon la norme NF EN 13986 : 2005
- ➢/Pour les produits de traitement de surface, matériaux à base de bois, colles utilisées pour les assemblages, les revêtements:

Respect de la norme NF EN 71-3 relative à la migration des éléments: antimoine, Arsenic, Baryum, Cadmium, Chrome, Plomb, Mercure et Sélénium





Réseau des Acteurs Normands pour la Commande Publique Eco-Responsable





Exemples d'exigences à intégrer à vos documents de consultation

Sous formes de spécifications techniques ou de critères de choix des offres...

- ➤ Utilisation des phtalates: Les phtalates contenus dans les produits, au moment de la demande, auront fait l'objet d'une évaluation des risques et n'auront pas été classés à l'aide d'une des phrases de risque suivantes : R60, R61, R62, R50, R51, R52, R53, R50/53, R51/53 ou R52/53. Les phtalates DINP, DIDP et DNOP ne sont pas autorisés.
- ➤ Utilisation de nanomatériaux: Les produits de finition mis en œuvre ne contiendront pas de nanomatériaux. Ces exigences ne s'appliquent pas aux liants à base de résines polymériques en suspension.

Concernant les mousses de rembourrage: les mousses polyuréthane souples seront certifiées au choix selon le référentiel CERTIPUR ou OEKOTEX 100.









Exemples d'exigences à intégrer à vos documents de consultation

Sous formes de spécifications techniques ou de critères de choix des offres...

➤ Ne pas négliger les exigences « fondamentales » de sécurité: Les produits seront conformes aux exigences du référentiel allemand Geprüfte Sicherheit (« Sécurité garantie » - tant sur les plans sanitaires que sur la sécurité d'usage)

Sur quels « modes de preuves » vous appuyer ?

- > Ecolabels
- > Fiches de données de sécurité
- > Rapports d'essais établis par des laboratoires accrédités (Cf. normes spécifiques)







> Les garanties ? Les exigences vont bien au-delà des lois nationales en vigueur et ont souvent été en anticipation des réglementations légales — par exemple en excluant les colorants azoïques cancérigènes, les valeurs_limites pour le formaldéhyde ainsi que l'interdiction de colorants allergisants

> Où trouver le référentiel «OEKOTEX » : www.oeko-tex.com

Valeurs limites et solidités

Si vous avez des questions relatives aux paramètres de contrôle individuels, veuillez vous adresser au <u>secrétariat OEKO-TEX®</u> ou à un des <u>instituts OEKO-TEX®</u> et <u>bureaux de contact</u>.

Valeurs limites et solidités, partie 1

Classe de produits	l Bébé	II en contact direct avec la peau	III sans contact avec la peau	IV Matériel de décoration	
Valeur pH ¹					
	4.0 - 7.5	4.0 - 7.5	4.0 - 9.0	4.0 - 9.0	
Formaldéhyde [mg/kg]					
Law 112	n.d. ²	75	300	300	
Métaux lourds extractibles [mg/kg]					
Sb (Antimoine)	30.0	30.0	30.0		
As (Arsenic)	0.2	1.0	1.0	1.0	
Pb (Plomb)	0.2	1.03	1.0 ³	1.03	
Cd (Cadmium)		0.1	0.1	0.1	
Cr (Chrome)	1.0	2.0	2.0	2.0 ⁴	
Cr(VI)	sous la limite de détection ⁵				





Réseau des Acteurs Normands pour la Commande Publique Eco-Responsable



Pour aller plus loin, le cas des labels spécifiques (mais partiels en matière d'enjeux)



- Ne concerne que les mousses de rembourrage en Polyuréthane
- Ne certifie pas le produit en tant que tel
- Amène la preuve que le matériaux utilisé est exempt de certaines substances nocives, et que son procédé de mise en forme ne requiert pas l'utilisation de substances dangereuses.









Ressources associées

- ANNEXE 8 Guide UNIFA
- ANNEXE 9 Certif NF
- ANNEXE 10 Presentation labels 3 AR FCBA 2016
- ANNEXES 11 1 à 5 DCE CD64
- ANNEXE 12 Exigences DCE MOBILIERS 3AR

>> Outil en ligne: http://cartable-sain-durable.fr/







Pierre LECOUTEY Chargé de mission projets territoriaux

Pierre.LECOUTEY@rouen.fr

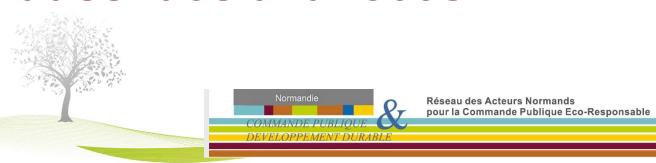








Espaces publics extérieurs : là aussi des avancées !



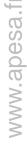


Rappel réglementaire





- Loi de transition énergétique pour la croissance verte: prévoit la mise en place de l'objectif « zéro pesticide » dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017*!
- « Au-delà de cette date, l'usage des produits phytosanitaires** par l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et voiries est interdit! »







Rappel réglementaire





- * Espaces verts, forêts, promenades ouvertes au publics, voirie (sauf pour les zones spécifiques comportant des enjeux de sécurité)
- ** Phytosanitaires/pesticides, définition : dans le cadre du plan Ecophyto, les produits phytopharmaceutiques également appelés phytosanitaires sont ceux relevant de l'article L253-1 du code rural. Les produits qualifiés « à faibles risques » (naturels), de bio-contrôle, autorisés en Agriculture Biologique font aussi partie des pesticides mais ne sont pas concernés par l'interdiction au 1er janvier 2017!





Des points de repères incontournables!

Plusieurs labels adossés à des référentiels techniques sont inspirants pour identifier des exigences, définir les grilles de notation et ainsi faciliter l'analyse des offres fournisseurs...

	Domaine Garantie	Nom du référentiel/Label	Logo	Enjeux ciblés	Certification par tierce partie	Site ressource
		EVE	ECOERT POWER TO SEE TO	Environnement,	OUI	www.ecocert.fr
M	Métiers/Méthodes techniques	ECOJARDIN	EcoJardin	Sanitaire, Economie, RH et partenariat		www.plante- et-cite.fr www.label- ecojardin.fr
	Produits	ECOLABEL EUROPÉEN	Ecolabel	Sanitaire, Environnement, Qualité		www.ecolabels.fr
	Management	ISO 14001	ISO 14001 AIF AQ ISO 14001	Qualité, Sécurité, Environnement		<u>www.iso14001.fr</u>
		OH SAS 18001	-	Santé, Sécurité		ohsas-18001.fr
	ISO 26000	-	RSE		www.iso.org	









Vincent LEMIEUX Chargé de mission Agenda 21









Ressources associées Extrait du GUIDE RAEE CDE_PUBLIQUE - FICHE 7

Marché public d'entretien des espaces verts en gestion écologique

L'expérience du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle le Château (78), 2015

Objet du marché	Entretien des espaces verts du SIARNC en gestion écologique		
Extraits CCTP	« Le SIARNC attend du titulaire du marché qu'il soit force de proposition en matière de protection des milieux naturels et de préservation de la biodiversité ». Article 3 – Prescriptions techniques générales : Le titulaire effectuera les travaux d'entretien des espaces verts du SIARNC dans un mode de gestion écologique et différencié conformément aux zonages de gestion différenciée élaborés par le SIARNC et présentés en annexe du présent CCTP.		
Spécifications techniques	Article 3-1 Désherbage chimique et désherbage thermique interdits Aucun produit phytosanitaire ne sera employé dans le cadre des prestations décrites au présent marché. Ainsi le désherbage sera réalisé de façon manuelle ou mécanique. De plus, en vertu du principe de précaution, le désherbage thermique est également proscrit pour des raisons de sécurité liées à la localisation des espaces verts concernés (proximité de station d'épuration ou poste de relèvement d'eaux usées). L'application de fertilisant chimique est également interdite.		
	Article 3-8. Veilles technique, sanitaire et environnementale Le titulaire devra se tenir informé des évolutions d'ordre technique, sanitaire et environnemental. Aussi, il aura un rôle de surveillant et devra notamment alerter le maître d'ouvrage dans les plus brefs délais en cas d'apparition ou de développement d'une espèce invasive qu'elle soit végétale ou animale. Le cas échéant, il sera force de propositions et présentera des solutions en privilégiant toujours les moyens de lutte biologique.		

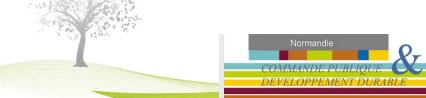




Ressources associées Extrait du GUIDE RAEE CDE_PUBLIQUE - FICHE 7

Variantes	Article 2-5 Les prescriptions du CCTP sont des prescriptions minimales. Aussi, chaque candidat reste libre de proposer des compléments s'ils présentent un réel intérêt environnemental. Ainsi, les variantes sont autorisées sous réserve qu'elles respectent le mode de gestion écologique et différenciée des espaces verts.
Critères d'attribution	Prix des prestations: 30 points La valeur technique des prestations, appréciées au vu du contenu du mémoire technique: 70 points Personnel affecté aux prestations et ses qualifications: 10 points Moyens matériels: 5 points Description des procédures de travail propres au marché: 30 points Mesures en faveur du développement durable et de l'environnement: 10 points Sécurité sur les chantiers: 10 points Programme et rapports d'intervention: 5 points

Voir détails: ANNEXE 14 - GUIDE RAEE CDE_PUBLIQUE



Réseau des Acteurs Normands pour la Commande Publique Eco-Responsable





Atelier (1H45)









Elaboration de DCE « type » en sous-groupes



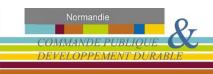
- >> Choix de segments d'achats à travailler en sous-groupes (au regard de vos actualités respectives)
- >> ½ heure de réflexion autour des pièces constituant le DCE (clauses (spécif. Tech, conditions d'exécution) et critères d'attribution
- >> Partage des conclusions et questions



Sur la base de l'outil « Grille Evaluation Achats Publics »

- >> Outil livré en juillet 2016, commandité par l'ADEME en coordination avec le MEEM et l'Inter-Réseaux
- >> Outil joint en ANNEXE 1 à ce support
- >> En sous-groupes définissez les exigences à intégrer à vos consultations Choisissez un segment d'achat:
 - Denrées alimentaires
 - Restauration collective
 - Fournitures de bureau
 - Véhicules (achats/location)
 - Papier
 - Matériels d'impression
 - Mobilier

- Imprimerie
- Travaux/aménagements voirie
- Vêtements de travail
- Produits/presta nettoyage
- Eclairage public
- Equipements informatiques
- Entretien espaces verts





Expériences partagées

>> ANNEXE 6 - DCE PAU Produits d'entretien (CCAP, CCTP, RC, AE, BPU)









Débriefing (1H00)











De multiples ressources à votre disposition!





Ressources transversales autour des segments d'achats associés à un établissement scolaire

La version 3 du cartable sain et éco-responsable publiée!



www.cartable-sain-durable.fr

La version 3 du cartable sain et écoresponsable publiée!



Des ressources « acheteurs publics et particuliers » sur 21 segments de fournitures scolaires et/ou administratives, sur les achats de travaux/maintenance, mobiliers, entretiens des locaux, des espaces extérieurs, la mobilité, les jeux et jouets, la restauration...

www.apesa.tr

www.cartable-sain-durable.fr



Santé Environnementale et petite enfance : des ressources opérationnelles bientôt partagées !





Publication prochaine en région Nouvelle Aquitaine du guide de préconisations « Reco-Crèches »







Santé Environnementale et petite enfance : des ressources opérationnelles bientôt partagées en ligne!

14 thématiques retenues pour 14 fiches « Reco »

Réseau des Acteurs Normands

pour la Commande Publique Eco-Responsable



3 FICHES LIEUX

- atelier de loisirs créatifs
- salle de change
- locaux techniques



5 FICHES SUR LES PRATIQUES

- Une bonne qualité de l'air intérieur ?
- Comment conduire ce changement ?
- Intégrer la santé environnementale dans ses achats et marchés publics?
- Nettoyer sans polluer et sans exposer les enfants?
- Réduire l'exposition professionnelle ?

LES 5 FICHES PRODUITS

- vaisselle
- hygiène corporelle
- Articles de loisirs créatifs et iouets
- produits d'entretien
- méthodes de nettoyage alternatif



ANNEXE « Maguette RECO CRECHES » pour détail

apesa.



Un guide pratique actualisé par segments d'achats (Avril 2016)

- > Publié par nos partenaires du réseau Rhône-Alpes
- « COMMANDE PUBLIQUE DURABLE Guide méthodologique et fiches pratiques 2016 »
- Faciliter vos achats d'énergie, de véhicules, de matériels informatiques, de travaux, de prestations et fournitures d'entretien des espaces verts, de nettoyage des locaux...
- > Focus sur les enjeux sociaux
- Illustré par une sélection d'expériences partout en France

A télécharger sur le site du réseau RAEE :

www.raee.org







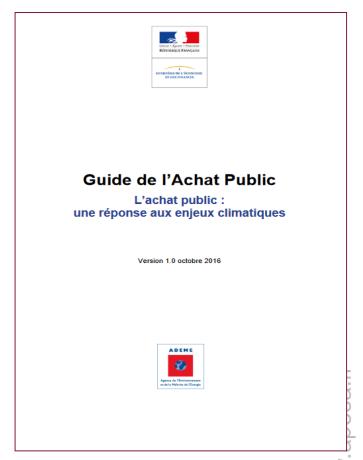


Dernière publication du Groupe d'Etude des Marchés du MINEFI (Octobre 2016)

- >> Fraîchement publié: un guide juridique à destination des acheteurs publics pour une meilleure prise en compte des enjeux climatiques (dont les émissions de GSE)!
- Toutes les méthodologies envisageables
- Toutes les approches
 rédactionnelles possibles de vos marchés
 - Toutes les précautions
- Le point sur les expériences les plus abouties (notamment en matière de restauration/denrées)

A télécharger sur :

http://www.economie.gouv.fr/daj/guide-climat





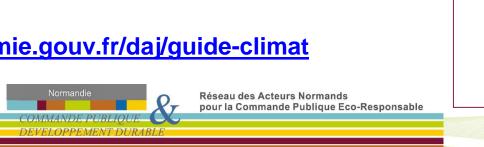


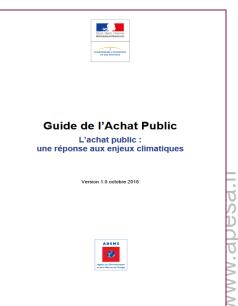
Dernière publication du Groupe d'Etude des Marchés du MINEFI (Octobre 2016)

- >> Des propositions méthodologiques pour passer à l'action de manière efficace et sûre juridiquement...
- Reposant sur les précautions relatives aux principes de la commande publique:
 - > évaluation liée à l'objet du marché
 - > égalité de traitement des candidats
 - > transparence de la procédure
 - > liberté d'accès à la commande publique

A télécharger sur :

http://www.economie.gouv.fr/daj/guide-climat







Etudes produites par les pouvoirs publics « Recensement des produits biosourcés disponibles sur le marché et identification des marchés publics cibles »



Tableau 8. Analyse d'opportunité pour la priorisation des familles de produits

	Volume de la production française	Dynamiques de marché 2012 - 2030	Retour qualitatif sur la pertinence de la filière		
Matériaux de construction					
Laines et panneaux	++	++	++		
Bétons végétaux	++	++	++		
Peintures et revêtements muraux	+	+++	+++		
Composites	+	+++	+++		
Colles et mortiers colles	+	+	-		
Produits de nettoyage et sanitaires					
	++	+	+++		
Véhicules et équipements (pièces et produits de maintenance)					
Composites et plastiques entrant dans	++	++			

http://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions services/etudes-et-statistiques/Analyses/2016-09produits-Biosources-Rapport.pdf



Réseau des Acteurs Normands pour la Commande Publique Eco-Responsable



Merci de votre attention!

Avez-vous des questions?

Frédéric BAZILLE RAN COPER 06.47.56.98.64

<u>contact@ran-coper.fr</u> <u>frederic.bazille@apesa.fr</u>





www.apesa.fr